

Maroc : près de 20.000 mariages de mineurs l'année dernière



12 juillet 2019 - 15h40 - Société

D'après les chiffres du Rapport annuel sur la Mise en oeuvre de la politique pénale du Ministère public, pour la seule année 2018, 18.422 ont été acceptées, sur un total de 33.686 demandes de mariage de mineurs, déposées, la même année.

De plus en plus, au Maroc, le mariage des mineurs prend des proportions grandissantes et, ce, malgré toutes les mesures prises par les pouvoirs publics pour endiguer le phénomène.

Le média, Aujourd'hui le Maroc, qui s'appuie sur le Rapport annuel sur la Mise en oeuvre de la politique pénale du Ministère public, avance que 36% des demandes de mariage de mineurs ont été rejetées par les juridictions compétentes, soit un total de 12.140 demandes.

Les périodes qui connaissent un grand nombre de demandes sont bien connues et se situent entre juillet et septembre, avec 12.876 demandes, puis d'octobre à décembre (7.131), d'avril à juin (7.048) et de janvier à mars (6.031). La même source précise que 3.565 demandes ont été acceptées, de janvier à mars, 4.097, d'avril à juin, 7.315, de juillet à septembre, et, 3.445, d'octobre à décembre.

Le 29 mars 2018, déjà, afin de circonscrire le phénomène, le Président du Ministère public, Mohamed Abdennabaoui, a adressé une circulaire qui présente le mariage des mineurs comme une violation des droits de l'enfant et, ce, au vu de l'article 32 de la Constitution, des articles 3 et 54 du Code de la Famille, ainsi que des engagements pris par le Royaume, dans le cadre de conventions internationales. Mohamed Abdennabaoui a enjoint aux avocats, aux procureurs généraux du Roi et aux magistrats du Ministère public, d'interdire toute demande de mariage ne tenant pas compte des intérêts du mineur, détaille la même source.

Pour sa part, scandalisé par ce phénomène qui prend une ampleur inquiétante au Royaume, le Conseil national des Droits de l'homme (CNDH) et la société civile appellent à supprimer l'article 20 du Code de la Famille sur les dispositions juridiques autorisant le mariage des mineurs.